

La vie Monétéronne

BULLETIN MUNICIPAL N° 16 - Donnons du sens à notre « VIVRE ENSEMBLE »

Édito :

Les lois se succèdent et modifient les contours de la vie publique, les compétences comme l'on dit, des différentes collectivités. Ainsi chacun des sujets de notre vie quotidienne se trouve en débat avec qui la communauté de communes, qui le département, qui la région.

Dans notre rôle d'élu, il nous incombe de faire le lien avec ces différentes organisations pour mener à bien les projets. Notre premier interlocuteur, celui avec qui nous travaillons quasiment au quotidien est la communauté de communes. Les sujets d'échanges sont nombreux : bien sûr le projet des écoles de Monestier, mais aussi la gestion des ordures ménagères, l'économie du territoire, le tourisme, la petite enfance, les énergies renouvelables,... bref, les sujets ne manquent pas.

Que ce soit avec les élus en charge des dossiers ou avec les techniciens sur le terrain, nos liens sont dans certains cas étroits et constants. Des solutions sont discutées de plus en plus fréquemment conjointement, même si nous continuons d'appeler de nos vœux toujours plus d'échanges et de partage d'informations.

Les questions de mutualisation de moyens abondent et sont souvent relayées par le Conseil des Maires, entité mise en place depuis ce mandat, réunissant les maires des 28 communes du Trièves. Ce sont ainsi des solutions communes qui sont trouvées à des questions de sécurité routière dans nos villages, d'assainissement ou de sécurité incendie.

La concertation a aussi fait son entrée dans le débat public en Trièves sur le sujet de l'éolien (voir article par ailleurs dans ce numéro), à l'initiative de la communauté de communes. Ce fonctionnement que nous espérons voir se généraliser est un bel exemple de travail partagé, et qui a généré un résultat de qualité.

Autant de signes d'un travail de plus en plus conjoint et constructif avec la communauté de communes dans son ensemble.

Nous avançons.

Marc Delmas

Dates des prochaines rencontres Municipales ouvertes :

URBANISME – PATRIMOINE :

Groupe de travail Patrimoine : 13 avril à 20h15

Commission : 26 avril à 20h15

Groupe de travail Patrimoine : 11 mai à 20h15

PLU :

Balade urbaine : 30 avril de 9h30 à 12h

Réunion Publique le 02 juin à 18h30

CEREMONIES : stèle "Emmanuel" le 1er mai - Armistice du 08 mai le 8 mai 2016

VOIRIE-TRAVAUX-TRANSPORTS :

Commission : 3 mai à 20h15

Groupe de travail « Commune propre » : 27/04 à 19h30

Groupe « Embellissement de village » : 03/05 à 17h

CONSEIL MUNICIPAL :

Prochaine réunion : 11 avril à 20h

Dans ce numéro :

Le groupe scolaire → Page 2

Le policier municipal vous informe → Page 2

Commission Patrimoine → Page 3

Carnaval 2016 → Page 3

L'éolien en Trièves → Page 3

Chronique de l'urbanisme → Pages 4 et 5

INFOS → Page 6

Lionel Riandet raconte → Page 7

Programme ciné → Page 8

Contactez la Mairie : 04 76 34 06 20 - mairie@monestierdeclermont.fr / ouverture : Lundi -> Samedi 9h-12h



Le groupe scolaire : qu'en est-il aujourd'hui ?

Les conseils communautaires de décembre 2015 et janvier 2016 ont été l'occasion de deux votes unanimes pour la demande de subventions en ce qui concerne la première tranche de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont.

Cette première phase comprendrait la réalisation des deux équipements suivants :

- Une école maternelle de 4 classes + 2 classes pour l'école élémentaire permettant notamment la suppression de la classe installée dans un bâtiment modulaire pour un montant HT total de 2 530 430 €. Le projet de plan de financement serait supporté à 64% par le Conseil Départemental, 16% par une dotation de l'Etat et 20% par un emprunt de la CCT.
- Un restaurant scolaire unique qui permette d'accueillir en deux services tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire du village. Ce bâtiment pourra également être utilisé par le service scolaire pour des activités pendant le temps périscolaire et également par le centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Le montant HT total de construction est de 1 057 960 euros. Le projet de plan de financement serait supporté à 41% par le conseil départemental, 19% par une dotation de l'Etat, 20% par la CAF de l'Isère et 20% par un emprunt de la CCT.

Le calendrier initial (livraison rentrée scolaire 2016/2017) ne sera pas tenu et un retard d'un an minimum est doré et déjà acté. Le découpage du groupe scolaire en 2 projets différents est principalement guidé par un souci de maximisation des aides financières.

L'implantation du restaurant scolaire sur une partie de l'espace vert qui jouxte le Granjou risque de priver la population d'un lieu qui avait été adopté par les enfants et les familles; les futurs aménagements nécessaires à la dépose des écoliers et collégiens prenant le bus (vraisemblablement dans la rue du Serpaton) viendront aussi contraindre cet espace. Nous restons vigilants afin que ces projets soient menés en concertation avec tous les acteurs.

La mairie va inscrire au budget 2016 des études visant à améliorer la voirie dans cette zone.

Par ailleurs la direction des services départementaux de l'Education Nationale nous a informé le 10 février 2016 d'un projet de retrait éventuel d'un poste d'enseignant à l'école maternelle (et donc la suppression d'une classe) pour la rentrée 2016/2017. La Communauté de Communes du Trièves et tous les maires des communes dont les enfants fréquentent cette école ont rapidement réagi pour dénoncer ce projet qui semble à contre courant de l'évolution démographique de cette partie du territoire. Nous invitons les parents d'élèves à rester vigilants et se mobiliser pour faire échec à ce projet.

Laurent Viillard

Le policier municipal vous informe :



N'oubliez pas de dégivrer complètement votre pare-brise avant de prendre la route !!!

Depuis quelques temps, en cette période hivernale, nous remarquons entre autres dans le secteur des écoles, des conducteurs et conductrices qui négligent le nettoyage de leur pare brise par temps de froid. Je rappelle que conduire avec un pare-brise encore plein de givre ou mal dégivré peut nuire à la visibilité du conducteur.

C'est votre sécurité et celle des autres usagers de la route qu'il convient de préserver. Un tragique accident nous rappelle combien il est important de prendre le temps de procéder à cette opération :

En janvier 2011, dans les Hautes-Alpes, une maman qui accompagne en voiture ses enfants à l'école renverse un piéton. Son pare brise n'est que partiellement dégivré et cette conductrice n'a pas vu, sur sa droite, la dame de 67 ans. La victime décède et la maman est poursuivie pour homicide involontaire. Le tribunal de Gap la condamnera à une peine d'un an de prison avec sursis.

(Article consultable à l'adresse suivante : <http://www.ledauphine.com/hautes-alpes/2011/05/12/une-pietonne-morte-a-cause-d-un-pare-brise-mal-degivre>)

Cette négligence est d'ailleurs considérée par la loi comme une infraction prévue, et réprimée par le code de la route. Cette infraction fait l'objet d'une amende de 68 euros.

Alors dégivrons nos pare brise pour la sécurité de tous !!!!

B.C.P. Patrice LAMBERT.

Commission Patrimoine

"Recherchons **bénévoles et figurants pour la journée du patrimoine** (samedi 17 septembre).
Si vous souhaitez apprendre tout en vous amusant contacter la mairie par mail ou téléphone."

Carnaval 2016 :

C'est sous un beau soleil que nous nous sommes retrouvés samedi 19 mars pour une journée festive autour de Monsieur Carnaval.

Le thème cette année était "oh! couleurs".

Accompagné d'une batucada, d'une fanfare et de nombreux enfants, Monsieur Carnaval a déambulé dans les rues de Monestier de Clermont en partant de la salle des associations pour finir à l'ancien gymnase où un goûter organisé par le sou des écoles attendait tout le monde.

C'est en dansant que les enfants ont fini la journée grâce à la boum organisée par le comité des fêtes.



Cette journée n'aurait pas pu avoir lieu sans la participation du Granjou (Communauté de Communes), du comité des fêtes, du sou des écoles, de la mairie de Monestier de Clermont.

A propos de l'éolien dans le Trièves ...



Cinq communes du Trièves ont été approchées par des promoteurs de l'éolien. Un promoteur est une société privée d'exploitation de champs éoliens. Ces communes se sont retournées vers la Communauté de Communes du Trièves (CCT), conscientes de l'enjeu de territoire d'un tel projet.

Après une première réunion publique le 16 octobre 2015, la CCT a décidé de réunir un comité de concertation sur l'opportunité d'un parc éolien et les recommandations qu'aurait le territoire en cas de lancement d'un projet éolien en Trièves. Ce comité de concertation se compose de 3 collèges, chacun composé de 8 membres : un collège "habitants", un collège "élus" et un collège de représentants d'associations locales ou environnementaliste.

Ce comité se réunit 5 fois entre décembre et avril, guidé par le pilotage des techniciens de la CCT et du bureau d'études AERE sur les 3 thèmes sus-cités.

Une réunion publique permet de partager au maximum ce travail avant l'avis définitif du comité de concertation. Ce travail a commencé par une enquête réalisée par des étudiants en Mastère 2 de l'Université de Paris 1, Panthéon-la Sorbonne. 74 personnes ont été interrogées sur 3 sujets : économique, paysager, environnemental.

Cette démarche consultative permet de se poser un bon nombre de questions sur les conséquences qu'aurait un tel projet. Elle est menée en cohérence avec le plan paysage et le projet TEPOS, qui se sont déroulés ces derniers 18 mois. Ce travail très en amont est à mettre au crédit de la CCT, avec une démarche résolument participative.

Marc Delmas



Chronique de l'urbanisme... Le diagnostic en cours nous éclaire ! :

Notre commune a lancé la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a vu sa dernière modification en 2012 et nécessitait une nouvelle projection pour l'évolution de notre commune sur les 10 à 20 ans qui viennent, ainsi qu'une mise en conformité avec des documents supra-communaux, comme le ScoT de la région Grenobloise et la "loi Grenelle".

Souhaitant vous tenir informés de notre démarche et partager des informations qui nous concernent tous, le groupe de pilotage se réunit mensuellement pour travailler avec le bureau d'étude EPODE qui nous accompagne dans cette révision du PLU.



La révision du PLU comporte plusieurs étapes, qui nous conduiront à la mise en application du PLU, à l'horizon du printemps 2018 :

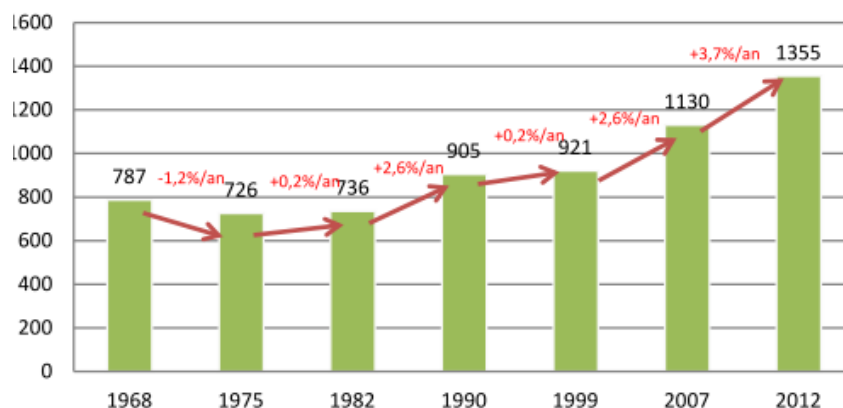
- | | |
|---|-------------------|
| Phase 1 : Diagnostic, Enjeux et Objectifs | 1er semestre 2016 |
| Phase 2 : Conception du projet de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et des OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) | 2e semestre 2016 |
| Phase 3 : Projet réglementaire (Règlement de PLU et Zonage) | 1er semestre 2017 |
| Phase 4 : du PLU arrêté au PLU approuvé (Arrêt projet, Consultation, Enquête publique, Présentation, Approbation) | 2e semestre 2017 |

Nous sommes actuellement au milieu de la phase de diagnostic (2 réunions de travail ont été réalisées).

● le profil social, démographique et économique de la commune :

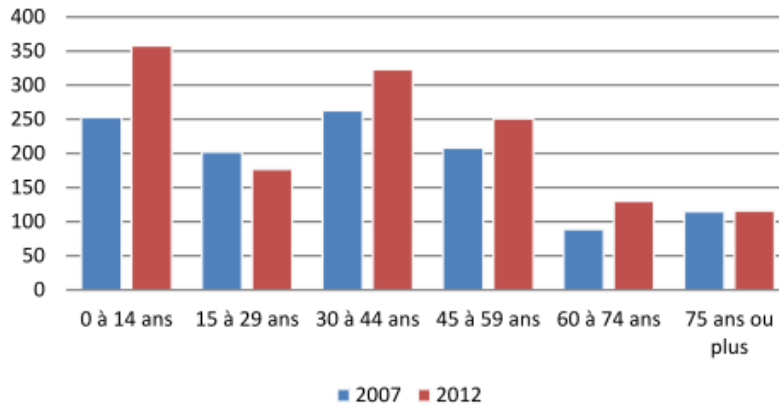
- ✓ La commune fait face à une croissance démographique exceptionnelle (de 3,7%/an). Elle gagne ainsi en attractivité. Elle compte, au dernier recensement en 2015, 1417 habitants

Evolution de la population entre 1968 et 2012



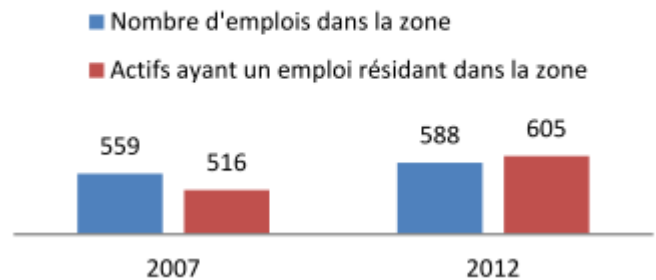
- ✓ Monestier-de-Clermont accueille une population relativement jeune sur son territoire, avec un indice de vieillissement plus faible que sur les communes limitrophes, et une part des 0-14 ans et des 30-44 ans en augmentation.

Population par grandes tranches d'âges



- ✔ Les ménages à Monestier se composent de 2,6 personnes en moyenne contre 2,3 en Isère.
- ✔ Il existe une très bonne mixité des catégories socio-professionnelles sur le territoire, qui s'explique par une relation forte avec le bassin grenoblois.
- ✔ Le parc de logement augmente moins vite que la population. La part des propriétaires occupants reste la plus importante. Le marché immobilier est équilibré.
- ✔ La structure du parc de logements est composée à 82 % de résidences principales avec 65% de propriétaires occupants et 31% de locataires, ce qui entraîne une forte mobilité résidentielle
- ✔ Le parc communal se compose à 74% de maisons individuelles et la commune accueille sur son territoire 12,6% de logements HLM.
- ✔ L'ensemble du parc locatif est vieillissant, et les résidences principales de type maison individuelle nécessitent également des réhabilitations.
- ✔ La commune de Monestier-de-Clermont est très dynamique avec un taux de chômage faible (8,5% pour 11% en Isère, 13,2% en France).
- ✔ L'offre d'emplois sur la commune est importante (588 emplois en 2012), et croît fortement (+89 emplois en 5 ans).
- ✔ 167 établissements "d'activités économique" dénombrés selon l'INSEE (agriculture : 5, industrie : 8 ; construction : 30 ; commerces, transport et services: 86, administration : 38)
- ✔ La part des actifs sur la commune atteint 74% dont 37% travaille sur la commune. Monestier revêt ainsi une image éloignée de la ville dite « dortoir ».

Nombre d'emploi et d'actifs à Monestier-de-Clermont



● diagnostic agricole en présence des exploitants agricoles et forestiers

- ✔ Le nombre d'exploitants agricoles sur la commune est en croissance et au nombre de 13 dont 4 ont leur siège sur la commune.
- ✔ Mais la surface agricole utile diminue et correspond en 2010 à 32,8% du territoire communal (179ha de SAU sur 550 ha). La pression foncière sur ces terrains possiblement urbanisables ne cesse d'augmenter.

Le groupe de pilotage va poursuivre ce travail de diagnostic sur ce premier semestre 2016, en menant la réflexion sur des thématiques comme :

- Evolution de l'urbanisation (polarité, déplacements, typologie du bâti)
- Diagnostic paysager, environnemental et agricole

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans votre calendrier deux rencontres prévues avec vous dans le cadre de cette révision de PLU :

- Ballade Urbaine sur la commune le **samedi 30 avril 2016** de 9h30 à 12h
- Réunion Publique "diagnostic" le **02 juin 2016** de 18h30 à 20h30

Venez nombreux à ces deux rencontres afin que nous puissions bâtir collectivement notre Vivre Ensemble !

Eric FROMENT, adjoint.

Accueil réfugiés :

Vendredi 29 avril 2016 a 20h00

MONESTIER DE CLERMONT

Au nouveau gymnase

Réunion publique en présence des associations grenobloises conventionnées

ACCUEILLIR DES DEMANDEURS D'ASILE DANS LE TRIÈVES

Infos : trievessansfrontieres@gmail.com

Une première réunion d'information publique a déjà eu lieu en novembre 2015, à Mens, en invitant les associations grenobloises conventionnées par l'Etat. Depuis, un élan de solidarité (180 personnes) a d'ores et déjà permis à plus de 10 personnes d'être accueillies chez des habitants à Mens, à Roissard, à Chichilianne, à Monestier de Clermont et Saint Michel. La mise en place de l'accueil par les habitants se fait en lien avec le groupe de coordination du CART. Chers Trièvois vous êtes les bienvenus !

Changement de norme de la télévision :

Le passage à la TNT HD aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du 4 au 5 avril prochain.

Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. N'attendez pas et vérifiez dès à présent la compatibilité de votre téléviseur ! L'ajout d'un simple adaptateur TNT HD suffit.

Les avantages de cette évolution

- Une meilleure qualité de son et d'image
- Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite
- De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G)

Pour plus d'information voir le site du CSA.

ATTENTION aux démarches commerciales risque d'escroquerie !!!

Infos Trésor Public :

➔ Suite à la fermeture de la perception, le trésor public tiendra une permanence en mairie de Monestier de Clermont le **mercredi 27 avril 2016 de 9 à 12 heures** afin de répondre aux questions des habitants sur la déclaration sur le revenu.

➔ **FINANCES PUBLIQUES : la nouvelle procédure PCA.**

Une nouvelle procédure est en cours de mise en place pour les poursuites des produits communaux.

La PCA est une procédure à l'amiable qui consiste en une relance par voie d'huissier par courrier, téléphone, visite à domicile ou convocation.

Les frais d'huissiers sont de 12.55% de la dette avec un minimum de 6.72€ et un plafond de 300€.

La dette doit alors être payée directement à l'huissier, la trésorerie ne prendra pas les paiements sur les dettes concernées pendant la durée de la procédure.

Des PCA ont déjà été envoyées sur le secteur de Mens-Clelles et le seront très prochainement sur le secteur de Monestier de Clermont.

J'insiste sur le fait que cette procédure remplace la mise en demeure (communément appelée "2ème rappel") qui a été supprimé il y a 2 ans environ.

A compter de la PCA, il n'y a plus qu'une seule relance avant le rappel par huissier, avec frais importants

Merci de votre compréhension

Braderie du Collectif d'Entraide : Samedi 30 Avril, de 9h à 17h.

Toutes les recettes de la Braderie
financeront nos épiceries sociales et solidaires du Trièves

Plus d'info sur : www.facebook.com/CollectifEntraideTrieves,
tel. 04 76 34 15 76



Monestier de Clermont à travers les siècles : Lionel Riondet raconte ...

L'ancienne Halle :



La place de la Halle située au cœur du centre-bourg était naguère équipée d'une halle malheureusement disparue aujourd'hui. Ce modeste bâtiment aux piliers de bois et à la couverture en tuiles écailles mesurait une quinzaine de mètres sur huit. Il fournissait un abri aux marchands qui vendaient leurs productions les jours de marché.

Celui-ci se tenait ici le samedi, « de l'aurore jusqu'à 11 heures du matin ». Il était très ancien puisque dès le XIIIe siècle le dauphin y percevait la « leyde », taxe due par les marchands. On venait alors de toute la contrée vendre des produits alimentaires : légumes, fruits, beurre, œufs, volailles...

On se déplaçait souvent à pied. Témoin cet épisode original : Des dames venaient de Gresse par le col du Serpaton vendre leur beurre au marché monétéron. Dans la descente, elle s'arrêtait à une source qui jaillit au bord du chemin, afin de faire une petite pause et casser la croûte. Elles en profitaient pour mettre à tremper leur beurre dans l'eau fraîche afin de le raffermir pour qu'il fût plus présentable à l'étal. On prit l'habitude de désigner la source sous le nom de « Fontaine au beurre ». Le site vient d'être judicieusement réhabilité par un groupe d'habitants de Saint-Paul-les-Monestier.

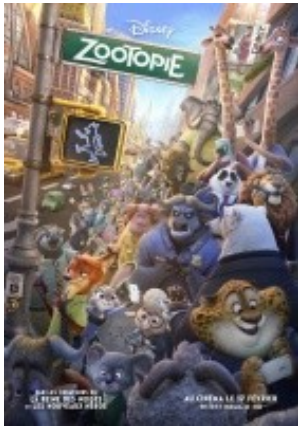
Le marché tomba en désuétude peu après 1900 car les denrées se vendaient de plus en plus par l'intermédiaire des épiceries du village alors nombreuses (il y en avait encore cinq au début des années 60 !). La vieille halle fut désertée et ne servit plus que de remise et de débarras aux gens du quartier. En 1909, à l'initiative d'un hôtelier voisin, une pétition des riverains est adressée à la municipalité. Il y est demandé le déplacement du bâtiment qui, d'après eux, était devenu encombrant et peu esthétique. Il est dit dans la pétition : « Ce faisant, vous embellirez un quartier de notre cité, vous le rendrez plus sain et plus agréable à nos hôtes. » La municipalité d'alors procéda à la démolition pure et simple de la halle qui disparut sans état d'âme.

Autres temps, autres mœurs. De nos jours, on aurait sans doute créé un comité pour conserver et rénover l'antique édifice. Ne reste de la halle disparue que le nom de la place et quelques clichés qui suscitent un peu de nostalgie...

Lionel Riondet

L'écran Vagabond à Monestier de Clermont en Avril:

8 avril à 18h00



À partir de 6 ans

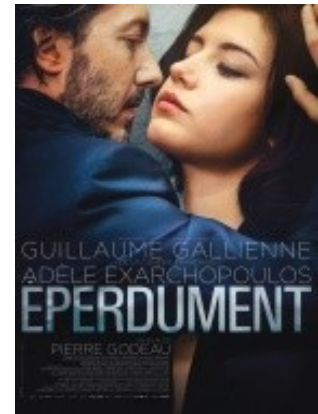
Réalisé par Byron Howard, Rich Moore. Avec Lubna Gourion, Pascal Elbé, Thomas Ngijo
Film Américain. Animation, famille (1h48)

Zootopia est une ville qui ne ressemble à aucune autre : seuls les animaux y habitent ! On y trouve des quartiers résidentiels élégants comme le très chic Sahara Square, et d'autres moins hospitaliers comme le glacial Tundratown. Dans cette incroyable métropole, chaque espèce animale cohabite avec les autres. Qu'on soit un immense éléphant ou une minuscule souris, tout le monde a sa place à Zootopia !

Lorsque Judy Hopps fait son entrée dans la police, elle découvre qu'il est bien difficile de s'imposer chez les gros durs en uniforme, surtout quand on est une adorable lapine. Bien décidée à faire ses preuves, Judy s'attaque à une épineuse affaire, même si cela l'oblige à faire équipe avec Nick Wilde, un renard à la langue bien pendue et véritable virtuose de l'arnaque ...

Nouveau site de l'Ecran Vagabond du Trièves :
<http://www.ecranvagabond.com/>

8 avril à 20h30



Réalisé par Pierre Godeau. Avec Guillaume Gallienne, Adèle Exarchopoulos, Stéphanie Cléau
Film Français. Drame (1h50)

*Un homme, une femme.
Un directeur de prison,
sa détenue.
Un amour impossible,
une histoire vraie.*



La Vie Monétérone
Mairie
38650 Monestier de
Clermont

**Directeur de la
publication :**
René Chalvin

**Directrice de
rédaction :**
Chrystel Riondet

Comité de rédaction :
Marie-Claude Donnat
Pierline Hunckler
Jeanne Lucsanszky
Dominique Parlouar
Céline Vallier
Marc Delmas
Laurent Viillard